

LES SOINS DE SANTÉ NE SONT PAS UN JEU À RISQUE!



## L'AECG et les soins de santé : coûts des médicaments plus élevés et plus de privatisations

L'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne aura une incidence sur les soins de santé de deux façons. La première concerne la demande adressée par l'UE au Canada de changer son système des brevets de médicaments pour accorder davantage de droits de propriété intellectuelle aux marques des grandes compagnies pharmaceutiques basées aux États-Unis et dans l'UE. La seconde fait appel à des engagements d'investissement offrant aux compagnies d'assurances et aux cliniques privées des outils qui leur permettront de contester le système public de soins de santé du Canada. Par conséquent, l'AECG aura pour effet d'augmenter le coût des soins de santé et d'encourager la privatisation.

Un rapport de Paul Grootendorst de la Faculté de pharmacie de l'Université de Toronto et d'Aiden Hollis du département d'économie de l'Université de Calgary estime que le chapitre de l'AECG portant sur la proposition des droits de propriété intellectuelle (PI) augmentera les coûts des médicaments de près de 3 milliards de dollars. L'UE réclame du Canada qu'il augmente la durée des brevets sur les médicaments de 20 à 25 ans. Elle souhaite que nous accordions plus de protection aux données utilisées par les entreprises de marque pour produire des médicaments, et que nous donnions encore plus de pouvoir à ces mêmes sociétés afin qu'elles puissent contester l'introduction de médicaments génériques moins chers au Canada.

Les consommateurs et les entreprises qui offrent des régimes d'assurance-médicaments seront



LES SOINS DE SANTÉ NE SONT PAS UN JEU À RISQUE!

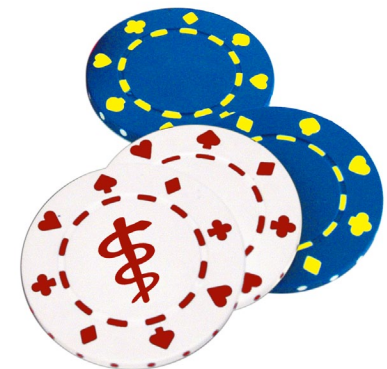


## L'AECG et les soins de santé : coûts des médicaments plus élevés et plus de privatisations

L'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne aura une incidence sur les soins de santé de deux façons. La première concerne la demande adressée par l'UE au Canada de changer son système des brevets de médicaments pour accorder davantage de droits de propriété intellectuelle aux marques des grandes compagnies pharmaceutiques basées aux États-Unis et dans l'UE. La seconde fait appel à des engagements d'investissement offrant aux compagnies d'assurances et aux cliniques privées des outils qui leur permettront de contester le système public de soins de santé du Canada. Par conséquent, l'AECG aura pour effet d'augmenter le coût des soins de santé et d'encourager la privatisation.

Un rapport de Paul Grootendorst de la Faculté de pharmacie de l'Université de Toronto et d'Aiden Hollis du département d'économie de l'Université de Calgary estime que le chapitre de l'AECG portant sur la proposition des droits de propriété intellectuelle (PI) augmentera les coûts des médicaments de près de 3 milliards de dollars. L'UE réclame du Canada qu'il augmente la durée des brevets sur les médicaments de 20 à 25 ans. Elle souhaite que nous accordions plus de protection aux données utilisées par les entreprises de marque pour produire des médicaments, et que nous donnions encore plus de pouvoir à ces mêmes sociétés afin qu'elles puissent contester l'introduction de médicaments génériques moins chers au Canada.

Les consommateurs et les entreprises qui offrent des régimes d'assurance-médicaments seront



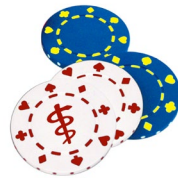
durement touchés. Il y a déjà beaucoup de Canadiens qui ne peuvent pas se permettre de payer leurs médicaments. Et environ la moitié des 3 milliards de dollars en coûts supplémentaires seraient prise en charge par la province et les régimes publics d'assurance, tandis que les provinces et les territoires se débattent pour faire face aux coûts des soins de santé, et aux médicaments qui continuent d'augmenter.

Le chapitre de l'AECG abordant les droits de propriété intellectuelle est insoutenable. Il est entièrement basé sur le lobbying intensif exercé par les entreprises pharmaceutiques européennes et américaines, qui font déjà de gros profits et peu de recherche et de développement au Canada. Il dressera un nouvel obstacle sur la voie d'un régime national d'assurance-médicaments dont nous avons besoin au Canada.

Les coûts des soins de santé enchâssés dans l'AECG ne concernent pas que les médicaments. Les accords commerciaux sont conçus pour protéger et favoriser la prestation de services par le secteur privé, en comptant des services publics comme les soins de santé et l'eau. L'Europe est le siège de nombreux prestataires de soins de santé et d'assureurs privés qui bénéficieront d'un relâchement des protections, déjà vulnérables, dans le cadre de l'ALENA en matière de soins de santé publics. Toute nouvelle forme de protection des investissements qui serait accordée à ces sociétés au Canada se verrait automatiquement étendue aux entreprises de santé privées basées aux États-Unis. Le gouvernement fédéral y verrait un moyen opportun d'utiliser les engagements commerciaux pour contraindre le système canadien de soins de santé publics de s'ouvrir aux soins de santé privés et aux ruineuses compagnies d'assurances du secteur privé.

## CE QUE NOUS POUVONS FAIRE

Les provinces doivent fermer la porte aux dispositions relatives à l'investissement et aux services de l'AECG, qui sont conçues pour privatiser les services de soins de santé et les autres services à portée sociale. Elles doivent également rejeter les demandes portant sur la propriété intellectuelle qui vont de toute évidence entraîner une augmentation des coûts des médicaments et vont réduire la disponibilité des médicaments génériques moins coûteux au Canada. Cependant, nos gouvernements provinciaux ne vont pas adopter cette prise de position d'eux-mêmes. Il est impératif que nous exercions des pressions sur les décideurs locaux, provinciaux et nationaux pour que ces derniers renforcent notre système canadien de soins de santé, et n'y portent pas atteinte par le biais des accords commerciaux. Pour obtenir une lettre type que vous pourrez faire parvenir à vos élus, visitez notre site Web à l'adresse <http://pharmacarenow.ca/ceta>.



durement touchés. Il y a déjà beaucoup de Canadiens qui ne peuvent pas se permettre de payer leurs médicaments. Et environ la moitié des 3 milliards de dollars en coûts supplémentaires seraient prise en charge par la province et les régimes publics d'assurance, tandis que les provinces et les territoires se débattent pour faire face aux coûts des soins de santé, et aux médicaments qui continuent d'augmenter.

Le chapitre de l'AECG abordant les droits de propriété intellectuelle est insoutenable. Il est entièrement basé sur le lobbying intensif exercé par les entreprises pharmaceutiques européennes et américaines, qui font déjà de gros profits et peu de recherche et de développement au Canada. Il dressera un nouvel obstacle sur la voie d'un régime national d'assurance-médicaments dont nous avons besoin au Canada.

Les coûts des soins de santé enchâssés dans l'AECG ne concernent pas que les médicaments. Les accords commerciaux sont conçus pour protéger et favoriser la prestation de services par le secteur privé, en comptant des services publics comme les soins de santé et l'eau. L'Europe est le siège de nombreux prestataires de soins de santé et d'assureurs privés qui bénéficieront d'un relâchement des protections, déjà vulnérables, dans le cadre de l'ALENA en matière de soins de santé publics. Toute nouvelle forme de protection des investissements qui serait accordée à ces sociétés au Canada se verrait automatiquement étendue aux entreprises de santé privées basées aux États-Unis. Le gouvernement fédéral y verrait un moyen opportun d'utiliser les engagements commerciaux pour contraindre le système canadien de soins de santé publics de s'ouvrir aux soins de santé privés et aux ruineuses compagnies d'assurances du secteur privé.

## CE QUE NOUS POUVONS FAIRE

Les provinces doivent fermer la porte aux dispositions relatives à l'investissement et aux services de l'AECG, qui sont conçues pour privatiser les services de soins de santé et les autres services à portée sociale. Elles doivent également rejeter les demandes portant sur la propriété intellectuelle qui vont de toute évidence entraîner une augmentation des coûts des médicaments et vont réduire la disponibilité des médicaments génériques moins coûteux au Canada. Cependant, nos gouvernements provinciaux ne vont pas adopter cette prise de position d'eux-mêmes. Il est impératif que nous exercions des pressions sur les décideurs locaux, provinciaux et nationaux pour que ces derniers renforcent notre système canadien de soins de santé, et n'y portent pas atteinte par le biais des accords commerciaux. Pour obtenir une lettre type que vous pourrez faire parvenir à vos élus, visitez notre site Web à l'adresse <http://pharmacarenow.ca/ceta>.

